

Naturalisation par décret

Par zarathoustra3, le 19/05/2016 à 17:15

Bonjour,

Je me permets de solliciter la communauté de ce forum pour une question relative à la naturalisation par décret.

Je réside en France depuis 2006, soit 10 ans et je suis titulaires d'une carte de séjour CE de 10 ans depuis 2013. J'ai obtenu un Master à l'IAE de Bordeaux avant mon arrivée à Paris en 2007 où j'ai commencé à travaillé. Je n'ai jamais eu un quelconque problème avec les autorités et mon dossier est Clean.

J'ai déposé un dossier de naturalisation par décret, pour lequel j'ai reçu une décision d'ajournement en Avril 2014 pour non assiduité dans mes paiements d'impôts. J'ai contesté cette décision en démontrant que l'erreur s'est produite au niveau du service des impôts et non à mon niveau et que j'ai toujours honoré ma contribution à l'effort national en temps et en heure. Toutefois je n'ai jamais eu de retour à ce recours.

Après expiration du délai d'ajournement, j'ai déposé un nouveau dossier mi-avril en espérant que cette fois-ci ça sera la bonne. Je compte me marier en Juillet, ma future épouse, française réside au Maroc.

Ma question est : Le fait de se marier et de le déclarer aura t'il une quelconque incidence ? Est ce un motif de refus ou d'un nouvel ajournement ? Le fait que ma future femme projette de revenir en France en fin d'année peut être une motivation suffisante pour que la décision de ce refus ne soit pas prononcée ?

Dans l'espoir de vous lire je vous remercie par avance pour vos contributions.

Cordialement,